

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1er septembre 2009 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-09-236

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 19 : autres items

Monsieur Richard Vermette, conseiller au siège numéro 1, quitte la table des élus. Il est 19h35.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2009.

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION : RÉGLEMENT 93-2009 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES

FINANCES

5. SUIVI : FACTURATION

6. COMPTES DU MOIS

URBANISME- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7. SUIVI- TRAVAUX DE VOIRIE (DYNAMITAGE- CAP) :
RANG 10
8. RUE PELCHAT : CORRECTION DES TITRES
9. HYDRO-QUÉBEC : DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX
CONSOMMER- APPROCHE RÉGIONALE
COMMUNAUTAIRE 2007-2010

LOISIRS- TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. OFFRE DE VENTE : 359 À 363 RUE PRINCIPALE
11. ACHAT : BORNE-FONTAINE EN INVENTAIRE
12. DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES : MONTAGE DU
JOURNAL LOCAL ET MISE À JOUR DU SITE INTERNET
13. IMPRESSION : SAGA DES GRÉGOIRE

PERSONNEL

14. INSPECTEUR EN BÂTIMENT- FORMATION
15. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX :
COLLOQUE DE ZONE

INFORMATION

16. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC
17. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
18. CORRESPONDANCE

19. AUTRES ITEMS :

- DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUES
BOUTIN/ENNIS/PELCHAT : FINALISATION DES
PARTERRES-RUE PELCHAT / DEMANDE À HYDRO-
QUÉBEC : PROLONGEMENT DE LA LIGNE
ÉLECTRIQUE – RUE BOUTIN
- VENTE OU DON : DÉTACHANT RED-B-GONE
- RUE PRINCIPALE OUEST : DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS CHANTIERS
CANADA-QUÉBEC

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. CLÔTURE DE LA SESSION

3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2009

2009-09-237 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2009 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale/ Secrétaire-Trésorière.

4. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 93-2009 SUR LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET FRAIS EXIGÉS POUR LES FAUSSES ALARMES

Le conseiller Monsieur Eric Lapointe a donné un avis de motion pour l'adoption du règlement 93-2009 ayant pour objet la tarification pour certain biens, services et frais exigés pour les fausses alarmes.

5. SUIVI : FACTURATION

2009-09-238 **Considérant** que plusieurs états de compte furent expédiés pour le recouvrement de la facture CRF700168;

Considérant que les frais exigés pour enclencher les procédures légales en vue du recouvrement du solde sont trop élevés par rapport au montant de la facture;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'annuler la facture CRF700168 d'un montant de 67.30 incluant les intérêts pour les raisons mentionnées en préambule.

6. COMPTES DU MOIS

2009-09-239 Les comptes du mois d'août sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois d'août 2009 au montant de 176 203.14 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 15 098.73 \$, les comptes à payer représentent 140 211.03 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 20 893.38 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2009 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2009-09-239.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

**7. SUIVI-TRAVAUX DE VOIRIE (DYNAMITAGE-CAP) :
RANG 10**

2009-09-240 **Considérant** que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de dynamitage des côtes dans le rang 10 (cap) ;

Considérant que trois compagnies ont déposé des soumissions et qu'elles se lisent comme suit :

Forages La Chaudière inc.	91 550.66\$
Giroux et Lessard Ltée	104 183.63 \$
R.J. Dutil et Frères inc.	107 231.25\$

Les taxes sont incluses.

Considérant les commentaires des contribuables à l'effet que lesdits travaux étaient trop onéreux ;

Considérant que le conseil municipal désire étudier la possibilité de faire concevoir un nouveau plan afin de diminuer les coûts ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de rejeter l'ensemble des soumissions pour les raisons mentionnées en préambule.

2009-09-241 **Considérant** que la firme Génivar a déposé une nouvelle offre de services pour la conception de nouveaux plans et la reprise de l'appel d'offres;

Considérant que ladite firme propose la méthodologie suivante :

- calcul sommaire des quantités et coût de l'option révisée;
- modification de la courbe verticale au plan pour l'adapter au profil conservé existant;
- calcul final des quantités;
- modification du devis;
- coordination de l'appel d'offres (frais de parution à la charge du client) et réponses aux questions;
- analyse des soumissions et recommandations.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Génivar selon la méthodologie présentée pour un montant de mille trois cent cinquante dollars (1 350) taxes en sus. Les entrepreneurs invités à soumissionner sont : Forages La Chaudière inc., Giroux et Lessard Ltée et R.J. Dutil et Frères inc..

8. RUE PELCHAT : CORRECTION DES TITRES

2009-09-242

Considérant que la municipalité a acquis de Monsieur Georges-Édouard Pelchat, le 13 mars 1975, certains terrains pour la confection de rues publiques, dont la rue Pelchat qui est désignée à ce contrat comme étant une partie des lots 19-E et 19-A, rang 8 Sud, cadastre de Shenley;

Considérant que suite à l'arpentage de la rue Pelchat par monsieur Francis Carrier, arpenteur-géomètre, pour fin de cadastrage des rues de la Municipalité, il a été constaté que la rue Pelchat est localisée non seulement sur une partie des lots 19-E et 19-A, mais aussi sur une partie des lots 20-A et 20-B rang 8 sud, cadastre de Shenley;

Considérant qu'il est nécessaire qu'un acte de correction dudit contrat intervienne entre la Municipalité et Monsieur Pelchat afin de régulariser cette situation;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité et Monsieur Georges-Édouard Pelchat fassent un acte de correction du contrat d'achat du 13 mars 1975, afin de rectifier la désignation du terrain de la rue Pelchat et d'y ajouter les parties de lots numéros 20-A et 20-B, rang 8 Sud, cadastre de Shenley;

QU'un projet de contrat préparé par Me Paul Poirier, notaire, soit accepté tel que rédigé;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à représenter la Municipalité dans cette affaire et à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte de correction.

QUE les honoraires et déboursés pour cet acte de rectification sont à la charge de la Municipalité.

9. HYDRO-QUÉBEC : DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER- APPROCHE RÉGIONALE ET COMMUNAUTAIRE 2007-2010.

2009-09-243

Considérant qu'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie ;

Considérant que pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

Considérant que pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

Considérant que les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera

remis à la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

Considérant que ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* »

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley soumet le projet de la mise en place d'une maison des jeunes;

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désigne Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley autorise Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, autorise Madame Francine Talbot, Directrice Générale adjointe/Secrétaire-Trésorière adjointe à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution

QUE la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet de la mise en place d'une maison des jeunes.

10. OFFRE DE VENTE : 359 À 363 RUE PRINCIPALE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Très. informe les membres du conseil que le projet d'acquisition du 359 à 363 rue Principale répond aux critères d'admissibilité du programme de la Politique nationale de la ruralité (pacte rural). Un suivi sera effectué et des informations supplémentaires seront nécessaires en vue de la présentation d'une demande d'aide financière.

11. ACHAT : BORNE-FONTAINE EN INVENTAIRE

2009-09-244

Considérant que la borne-fontaine face au 305, rue Principale fut endommagée par une automobile;

Considérant que nous ne possédons plus de borne-fontaine en inventaire ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'acquérir une borne-fontaine auprès de la compagnie Wolseley pour la somme

approximative de deux mille sept cents dollars (2700), plus taxes.

12. DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES : MONTAGE DU JOURNAL LOCAL ET MISE À JOUR DU SITE INTERNET

Les membres du conseil demandent à Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Sec.-Trés. de faire paraître une annonce offrant aux personnes intéressées à faire le montage du journal local et la mise à jour du site internet à déposer une offre de services au bureau municipal.

13. IMPRESSION : BROCHURE TOURISTIQUE « SAGA DES GRÉGOIRE »

2009-09-245 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de retenir les services de l'entreprise Novalux pour l'impression de mille (1000) copies de la brochure touristique de la « Saga des Grégoire » au montant de mille quatre cent cinquante-sept dollars (1457) taxes en sus.

14. INSPECTEUR EN BÂTIMENT - FORMATION

2009-09-246 Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Rolland Carrier à la formation ayant pour titre « Permis... pas permis » et de défrayer les frais d'inscription au montant de deux cent trente-cinq dollars (235) ainsi que les dépenses inhérentes.

15. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX : COLLOQUE DE ZONE

2009-09-247 **Considérant** que l'Association des Directeurs Municipaux du Québec tient, comme à chaque année, un colloque de zone pour le secteur Beauce-Côte-Sud, les 17 et 18 septembre prochains traitant de divers sujets d'actualités législatifs ;

Considérant que la Directrice Générale/Sec.-très. est intéressée à participer à ce colloque ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice Générale/Sec.-Trés. à se rendre à ce colloque et de défrayer les frais d'inscription et les dépenses afférentes.

16. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

17. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

Monsieur Mario Breton, délégué, résume les principaux points discutés à la session régulière de la Régie Intermunicipale.

18. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'août 2009. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

19. AUTRES ITEMS

- **DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUES BOUTIN/ENNIS/PELCHAT :**

FINALISATION DES PARTERRES-RUE PELCHAT

2009-09-248 **Considérant** que des bordures de ciment furent implantées face à des résidences existantes dans la rue Pelchat;

Considérant que les propriétaires de ces résidences demandent à la municipalité de faire le terrassement de la propriété municipale (bande de terrain entre la limite des terrains des contribuables et de la bordure de ciment);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité d'autoriser les employés municipaux à déposer de la terre de remplissage face au 428, rue Pelchat. La finition est aux frais dudit propriétaire. En ce qui a trait aux autres propriétaires concernés, un montant forfaitaire de cent dollars (100) leur sera versé et ils devront effectuer eux-mêmes les travaux de terrassement de ladite bande.

DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC : PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE – RUE BOUTIN

2009-09-249 **Considérant** que la municipalité a prolongé les services d'aqueduc et d'égout dans la rue Boutin;

Considérant qu'un terrain fut vendu pour la construction d'une nouvelle unité de logement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité de demander à Hydro-Québec de prolonger la ligne en aérien sur toute la longueur de la rue Boutin en vertu de l'article 16.6 de la section 3 du document « Les conditions de service d'électricité ».

- **VENTE OU DON : DÉTACHANT RED-B-GONE**

2009-09-250 **Considérant** que les contribuables se plaignent de la présence d'eau brouille dans le réseau ;

Considérant que ladite eau tache les vêtements lors des lavages;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de remettre, lors de la première demande, une bouteille de détachant « Red-B-Gone » gratuitement. Lors de demandes subséquentes, ledit détachant sera vendu au prix coûtant.

- **RUE PRINCIPALE OUEST : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC**

2009-09-251

Considérant que des aides financières sont disponibles dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec ;

Considérant que le projet de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de la rue Principale Ouest répond aux critères d'admissibilité du sous-volet « Infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées »;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité

DE présenter, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande d'aide financière dans le cadre du programme mentionné en préambule pour le projet de réfection des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées de la rue Principale Ouest ;

DE s'engager à payer la part municipale des coûts admissibles;

DE s'engager à assurer l'exploitation continue des infrastructures;

QUE ces travaux sont recommandés comme prioritaires à court terme (horizon de cinq ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal et le Ministère, à l'exception des conduites exemptées d'un tel plan (cas de vétusté manifeste)."

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour cette demande d'aide financière.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence de contribuables, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

21. CLÔTURE DE LA SESSION

2009-09-252

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente séance. Il est 21 h 00.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.